



Décision n° 2022-07

Portant marché de prestations de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la salle Jean-Marie Leblanc

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 du CGCT
- Vu le 4° de la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (hors marché public à procédure formalisée) et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu le code de la commande publique et notamment son article R 2122-7 ;
- Vu l'offre de la société Dufour Architecture

Décide

Article 1 : il est passé un marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la salle Jean-Marie Leblanc avec la société Dufour Architecture, sise 184 rue Gauthier, 59400 Cambrai et ce, pour un montant de 81 769 € HT. En option, la mission OPC serait d'un montant de 8 177 € HT.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera envoyée à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe et au comptable du trésor.

Fait à Landrecies,
Le 8 décembre 2022

Le Maire,
François ERLEM